

DÉCLARATION FINALE

INTRODUCTION : Le 5 novembre 2012, à l'occasion de la 81^{ème} session de l'Assemblée générale d'INTERPOL, à Rome, des Ministres des États membres participant à l'événement se sont réunis afin d'engager un dialogue à haut niveau portant sur les défis majeurs de la violence criminelle contemporaine auxquels la police doit faire face et sur la mise en commun de bonnes pratiques fondées sur l'expérience nationale et internationale, dans le but de définir des politiques et des stratégies viables pouvant être ultérieurement adaptées à la situation particulière de différentes villes, nations et régions en matière de sécurité.

P1 : À l'issue de la Réunion ministérielle, qui avait pour thème « *La police face aux défis de la violence criminelle contemporaine* », la Déclaration suivante a été adoptée par les Ministres présents :

P2 : *Nous, les Ministres,*

P2A : *Condamnant* tout acte de violence criminelle, ce terme s'entendant, aux fins de la présente Déclaration, comme tout acte criminel impliquant la menace ou la tentative d'un recours à la force physique ou psychologique, aussi bien que l'utilisation intentionnelle d'une telle force, par une ou plusieurs personnes, et causant des blessures, la mort ou des dommages chez une ou plusieurs autres personnes,

P2B : *Notant* la moindre fréquence des conflits armés entre États au cours des dernières décennies, et gravement préoccupés de constater que la violence criminelle nationale et transnationale a évolué et a pris de l'ampleur suite à la conjonction de divers changements politiques, démographiques, économiques, technologiques, sociaux et culturels, et d'assister de ce fait à une augmentation et à une aggravation de ce phénomène qui, aujourd'hui, pose de nouveaux problèmes, parfois exceptionnels, aux forces de police et de sécurité du monde entier,

P2C : *Tout en réaffirmant le droit de chaque État à préserver la sécurité de ses frontières et sa responsabilité à cet égard, dénonçons en particulier,* parmi les manifestations contemporaines de la violence criminelle, les révoltantes infractions liées au trafic d'êtres humains – que ce soit à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé – et au trafic de migrants, qui voient des personnes issues des populations les plus vulnérables au monde exploitées et privées de liberté,

P2D : *Soulignant* que la prolifération de la violence criminelle dans les centres urbains, sous la forme soit de menaces permanentes pour la sûreté publique, soit de troubles se manifestant par exemple à l'occasion d'un événement déterminé, a des effets profondément délétères pour la stabilité sociale, économique et politique des communautés et des villes concernées, et est particulièrement néfaste pour la vie et l'avenir des jeunes, qui sont à la fois victimes de ce phénomène et susceptibles d'y succomber ou de reproduire la violence à laquelle ils sont exposés,

P2E : *Reconnaissant* en outre les graves menaces pour la sûreté et la sécurité publiques, ainsi que pour les autorités nationales et régionales, que représentent spécifiquement les gangs qui s'approprient des territoires et les organisations criminelles recourant à des méthodes toujours plus violentes pour mener leur activités illicites, et déplorant tout particulièrement les actes de violence perpétrés par les organisations criminelles se livrant au trafic et à la distribution illicites d'armes et de stupéfiants, qui jouent tous deux un rôle central dans l'aggravation de la violence criminelle,

P2F : *Condamnant en particulier* les actes de violence terroriste, l'extrémisme violent, la violence inspirée par l'idéologie, ainsi que l'incitation délibérée à de tels actes, et notant qu'en raison de la complexité inhérente à ces formes de criminalité, celles-ci ne pourront être combattues efficacement qu'au moyen de stratégies innovantes, avec de la persévérance et dans le cadre d'une approche véritablement coordonnée impliquant le secteur de la sécurité et au-delà,

P2G : *Considérant* que la violence criminelle contemporaine ne menace pas uniquement la sûreté et la sécurité des individus mais affaiblit également les institutions de l'État, freine le développement et détruit le tissu social des villes, des nations et des régions concernées, et

P2H : *Considérant par ailleurs* que les services chargés de l'application de la loi et autres forces de sécurité, qui se heurtent à des problèmes spécifiques et importants lorsqu'il s'agit de prévenir et de combattre efficacement ces formes de violence contemporaines, ont besoin de stratégies de lutte innovantes, globales et adaptées,

P3 : *Nous, les Ministres, en conséquence,*

P3A : *Nous attachons* à définir, en matière de police, des stratégies et des principes nouveaux tenant compte de l'évolution, de l'augmentation et de l'aggravation de la violence criminelle au cours des dernières décennies, afin de permettre aux services chargés de l'application de la loi d'être plus efficaces dans la prévention, la répression et la mise en échec des nouvelles formes de violence contemporaines, en ayant à l'esprit non seulement la nécessité d'une planification nouvelle et inventive à l'échelle nationale, mais également l'importance d'adopter des approches régionales et internationales,

P3B : *Nous attachons en outre* à étudier les possibilités de réorganisation et de restructuration des services de police nationaux, conformément aux priorités internes et s'il y a lieu, aux fins de la mise en œuvre de ces nouvelles stratégies, notamment en accordant une attention particulière à l'adoption de méthodes novatrices et globales telles que la création de forces de réponse rapide, d'unités de police spécialisées et de mécanismes de coordination policière,

P3C : *Nous employons* à renforcer la coopération policière nationale et transnationale, en particulier par le partage efficace d'informations essentielles relatives à la criminalité, notamment en tirant le meilleur parti de l'infrastructure consacrée à l'appui technique et opérationnel ainsi que des outils et services mis à la disposition des services chargés de l'application de la loi du monde entier tels que ceux offerts par INTERPOL, et, à cet égard, envisageons l'élaboration d'accords bilatéraux et multilatéraux, selon les cas et les besoins, afin de faciliter l'échange de renseignements, l'extradition et le traitement d'autres questions relatives à l'entraide judiciaire,

P3D : *Affirmons* que les mesures prises aux fins de la prévention, de la répression et de la mise en échec de la violence criminelle, ainsi que de l'arrestation ou de l'extradition de malfaiteurs, ou des poursuites pénales à leur encontre, sont totalement conformes aux principes des droits de l'homme et au droit,

P3E : *Appelons* toutes les parties concernées à envisager l'élaboration et la mise en œuvre de formations et d'une assistance technique adaptées à l'intention des services chargés de l'application de la loi, y compris à la base, où les policiers connaissent le contexte et la situation locales, et où le travail de détection, de prévention et d'atténuation des problèmes de violence naissants pourrait s'avérer le plus efficace et contribuer à bâtir des communautés durablement sûres, résilientes et résistantes à la criminalité,

P3F : *Encourageons vivement* les travaux de recherche et d'analyse menés par des institutions et des spécialistes compétents dans le but de mieux comprendre les facteurs conduisant à l'augmentation et à l'aggravation de la violence criminelle, notamment en cernant, chaque fois que possible, les indicateurs, les tendances et les causes profondes de ce phénomène, et en analysant les politiques efficaces en matière d'utilisation des forces de police s'agissant de la prévention, de la répression et de la mise en échec des formes de violence contemporaines,

P3G : *Invitons instamment* toutes les parties concernées, du secteur de la sécurité et au-delà, à unir leurs efforts et à s'engager dans une lutte collective contre la violence criminelle, notamment au moyen de partenariats entre les services chargés de l'application de la loi, les médias et les acteurs de la société civile, des communautés religieuses et locales, du monde économique et de l'enseignement, en vue d'améliorer le dialogue et la compréhension, en favorisant la coexistence pacifique et en entretenant un environnement propice à l'arrêt du cycle de la violence,

P3H : *Apportons* notre soutien plein et entier à des événements de grande signification tels que la Réunion ministérielle d'INTERPOL, qui offre à la communauté internationale des services chargés de l'application de la loi une occasion unique d'engager le dialogue au plus haut niveau et à l'échelle mondiale afin de mettre en commun des expériences essentielles acquises aux niveaux national et régional, d'échanger des bonnes pratiques, d'établir des partenariats entre États et de les consolider, pour un monde plus sûr et moins lourd de menaces.